

Réunion « travaux » - école La Rotonde – 17 novembre 2017 - 10H-11H15

En présence de :

M. Remaud (directeur de l'école)
M. Teullé (directeur du service enseignement à la mairie)
Mme Perrin (élue de la liste PEEP)
Mme Menouer (élue de la liste PEEP)
M. Veyry (élu de la liste Indépendants)
M. Poulet (élu de la liste Indépendants)
Mme Sire (élue de la liste Indépendants)
Mme Degrâces (parent d'élève - conviée par le directeur)

M. Viala (société Artelia, maître d'œuvre désamiantage)
M. Abgrall (société Cogedim, maître d'ouvrage)
M. Michel (société Snadec, entreprise exécutant le désamiantage)
M. Vedovati (société Cardem, entreprise exécutant la démolition)

Après une présentation rapide et un exposé des doléances par M. Remaud, les précisions suivantes ont été données par les représentants des sociétés :

1) Amiante

Les opérations de désamiantage seront terminées la dernière semaine de novembre. 99,5 % du désamiantage a été effectué. Il reste des reliquats de façade qui sont déposées en bloc (amiante non friable). Processus très contrôlé.

M. Abgrall propose aux parents de consulter les documents confirmant « les mesures libératoires » (= possibilité de déconfiner les zones confinées, après mesures confirmant qu'il n'y a plus d'amiante), comme l'a déjà fait Mme Cartron pour le chantier Norma. Cette proposition a été acceptée.

Il y a eu 3 visites de l'inspection du travail + des mesures effectuées par un laboratoire extérieur de métrologie.

Il y a aussi eu des mesures à l'extérieur afin de s'assurer de l'absence de poussière d'amiante. Ne sont confiées au démolisseur que les zones désamiantées.

2) Nuages de poussière

L'un des nuages du mois d'octobre (celui du 11/10/2017) a été provoqué par un bouchon dans la trémie (= zone de vide dans le bâtiment où il y avait les ascenseurs). Les travaux ont alors été arrêtés immédiatement. Depuis, la trémie a été agrandie afin que ça ne se reproduise pas.

Le 2ème nuage du 17/10 n'a pas été véritablement expliqué.

L'ensemble des photos des nuages prises par les parents ont été communiquées aux sociétés par Mme Degrâces.

NB : le compte-rendu de M. Viala post-réunion précise 8/10 au lieu de 11/10 pour le 1^{er} nuage ; nous confirmons qu'il s'agit du 11/10/2017 ; il précise également que le second

nuage a été causé par une rupture de l'alimentation d'eau des rampes d'arrosage, ce qui n'est pas ce que nous avons noté.

Il est assuré que lorsqu'un tel nuage se produit, la démolition est arrêtée.

Par ailleurs, des canons à eau et brumisateurs sont utilisés en permanence en principe. Une coupure d'eau a eu lieu une fois cependant. M. Veyry a alors demandé si les travaux continuaient dans ce cas... Les représentants ont pris note qu'il faudrait aussi arrêter dans ce cas aussi.

Les parents ont également alerté les entrepreneurs sur la problématique du gel de l'eau en cas de grand froid (cela avait eu lieu sur le chantier Norma > l'utilisation de l'eau avait été stoppée et les premiers nuages avaient eu lieu).

MM. Abgrall et Vedovati ont donné leurs coordonnées à M. Remaud et aux représentants de parents d'élèves – et réciproquement – afin que toute alerte puisse être donnée par l'école en cas de nuisance (il sera fait de même pour le conseil syndical de la résidence Minerve pour les résidents).

Poser des bâches sur le bâtiment n'est pas possible car on ne le fait que lorsque la bâtis est conservé, ce qui n'est pas le cas ici où tout est démoli.

Les parents demandent s'il n'est alors pas possible de mettre des bâches un peu en hauteur au niveau des palissades, ce sur quoi acquiesce M. Teullé. M. Vedovati répond qu'il y a des tôles plus hautes désormais (2 m) et qu'ils vont en effet essayer d'étudier la possibilité de bâches plus hautes côté rue Bellini. La difficulté est la prise au vent.

3) Calendrier et passage des camions

La démolition sera terminée en février. La phase de construction durera ensuite 30 mois (donc jusqu'en 2020). Le bâtiment fera 13 étages. Un affichage et une communication seront en principe organisés, y compris au directeur, à la demande des parents. Les parents précisent également qu'en juin, le représentant de ce chantier s'était engagé à communiquer dès la rentrée, ce qui n'avait finalement pas été le cas.

Afin d'éviter le passage des camions sur l'horaire d'arrivée en garderie ou à l'école, les sociétés ont demandé l'autorisation dérogatoire de faire passer les convois à partir de 7H jusqu'à 7H45 le matin. Des hommes « trafic » sont toujours présents avec les convois pour assurer la sécurité des piétons. La plage horaire 8H-10H est donc évitée.

Il y a eu une dérogation pour la nuit du 26-27/10 car les camions dépassaient le gabarit.

Les parents demandent que dans ce cas, les résidents soient informés (d'où la transmission des coordonnées au conseil syndical et réciproquement).

Les responsables des sociétés et M. Teullé ont été sincèrement remerciés pour leur présence, leur écoute et leur bonne volonté.